

13 HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

ADMINISTRATEURS PRESENTS :

- M. Jean-Marc PERRIN, Président
- Mme Marine PUSTORINO, Vice-Présidente
- Mme Sabine BERNASCONI
- M. Julian BOIS
- M. Patrick CASU
- Mme Catherine CHANTELOT
- Mme Martine CORSO
- Mme Gisèle DARMON
- M. Lionel DE CALA
- Mme Judith DOSSEMONT
- M. Faouzi JACQUOT
- Mme Marie-Madeleine GHIO
- M. Jean-Paul GUILBERT
- M. Marc KATRAMADOS
- M. Abdelali LOUAFI
- M. Jordan MANGANI
- Mme Marie MARTINOD
- Mme Yvette ROCHETTE
- M. Michel ROUX
- M. Fayçal ZERGUINE

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

- M. Martial ALVAREZ, donne pouvoir à Mme PUSTORINO
- M. Christophe MAGNAN, donne pouvoir à Mme CORSO

ADMINISTRATEUR EXCUSE

- M. Michel BALLARO

ASSISTENT A LA SEANCE A TITRE CONSULTATIF :

- M. Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général
- Mme Anne WERMELINGER, Adjointe au Chef du Service Habitat, représentant M. le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, et M. le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer conformément aux dispositions de l'article R. 421-21 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Valérie BORONI, Secrétaire du CSE

**Conseil d'Administration du 26 septembre 2025
Délibération n° 3-CA.25.061**

**ABANDON DU PROJET D'ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS PLS –
A844 – RUE DU COQ A MARSEILLE 13001**

Vu la délibération n° CA-18.037 du 31 octobre 2018 portant retrait de la délibération n°16-059 du 14 décembre 2016 et autorisation au Directeur Général à ester en justice au nom de l'office contre le vendeur la SARL PRODUIJAMS INTERNATIONAL

Considérant les termes du rapport n° 3, ci annexé,

Le Conseil d'Administration,
Vu l'article R421-16 4° du CCH ;

Après en avoir délibéré :
A l'Unanimité des Présents et Représentés

- **PREND ACTE** de l'abandon de ce projet de construction,
- **AUTORISE** la régularisation des dépenses engagées pour la Rue du Coq à Marseille pour un montant de 2 758,58 € TDC, par le transfert de celui-ci en section d'exploitation ainsi que la reprise de la provision correspondante.

Extrait certifié conforme,

Marseille, le 26 septembre 2025

Le Directeur Général

Damien VANOVERSCHELDE

Le Directeur Général certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dûment publiée au procès-verbal des séances du Conseil d'Administration et transmise à M. le Préfet qui l'a réceptionnée à la date mentionnée en marge.

Le Directeur Général

Damien VANOVERSCHELDE

RAPPORT N° 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

ABANDON DU PROJET D'ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS PLS – A844 – RUE DU COQ A MARSEILLE 13001

Dans le cadre du présent rapport, il est demandé au Conseil d'Administration de donner son accord sur l'abandon de ce projet.

- **A844 LO Rue du Coq à Marseille** acquisition de 7 logements en PLS :

Par délibération en date du 14 décembre 2016, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une promesse d'achat et d'un acte d'acquisition avec la SARL PRODUIJAMS INTERNATIONAL.

Le 18 décembre 2017, la Métropole d'Aix Marseille Provence a accordé une décision de financement n° 20171305500246.

Par délibération en date du 31 octobre 2018, le Directeur Général de 13 Habitat a été autorisé à ester en justice contre la SARL PRODUIJAMS INTERNATIONAL, à la suite d'un audit technique ayant démontré que le bâtiment présentait des anomalies de structure particulièrement graves, avec un risque important pour la sécurité des personnes, ce qui le rendait incompatible avec l'usage d'habitation auquel il était destiné.

La promesse de vente a fait l'objet d'une annulation par le Tribunal de Grande Instance de Marseille en date du 18 octobre 2021 pour erreur sur les qualités essentielles du bien.

Les dépenses pour ce projet abandonné s'élèvent à 2 758,58 € TDC.

Il est précisé que ce montant a été provisionné dans la comptabilité de l'Office.

* *

*

Le Conseil d'Administration est invité à prendre délibéré conformément au projet de délibération qui lui a été présenté.